



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/44/162

S/20504

6 mars 1989

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-quatrième session
Points 31, 72 et 138 de la liste
préliminaire*
LA SITUATION AU KAMPUCHEA
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS
ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-quatrième année

Lettre datée du 6 mars 1989, adressée au Secrétaire
général par le Chargé d'affaires par intérim de la
Mission permanente du Kampuchea démocratique auprès
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, pour information, un communiqué de presse publié le 27 février 1989 par le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique.

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 31, 72 et 138 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) SISOWATH Sirirath

* A/44/50.

ANNEXE

Communiqué de presse publié le 27 février 1989 par le Gouvernement
de coalition du Kampuchea démocratique

1. Le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique (GCKD) tient à exprimer sa reconnaissance à S. E. le Président Soeharto, à S. E. M. Ali Alatas, Ministre des affaires étrangères et au peuple et au Gouvernement indonésiens pour la généreuse hospitalité qu'ils ont offerte à la délégation des trois composantes du GCKD durant la réunion informelle de Jakarta (JIM II).

2. Il est extrêmement regrettable qu'au cours de cette réunion, le Viet Nam n'ait pas fait preuve de la moindre souplesse dans la recherche d'une solution politique au problème du Kampuchea qui est en fait le problème du Viet Nam et du Kampuchea.

- i) Il a une nouvelle fois cherché à se faire passer pour un "outsider" dans cette affaire;
- ii) Il n'a pas accepté un contrôle international efficace du retrait de ses troupes;
- iii) Il a refusé, comme l'a récemment fait observer S. A. R. Samdech NORODOM SIHANOUK, chef de la nation cambodgienne et de la résistance nationale cambodgienne et président du Kampuchea démocratique, d'évacuer ses troupes du Kampuchea tant que les trois composantes du GCKD n'accepteraient pas les conditions inacceptables posées par son régime à Phnom Penh.

Le Ministre vietnamien des affaires étrangères, Nguyen Co Thach a été on ne peut plus clair lorsqu'au cours d'une conférence de presse tenue le 21 février, il a réaffirmé, comme l'avait précédemment déclaré le Gouvernement vietnamien, qu'"il appartient maintenant aux factions khmères de s'employer à résoudre leurs problèmes. Si elles y parviennent, nous retirerons nos troupes d'ici septembre". Le Viet Nam sait parfaitement qu'une condition sine qua non comme celle-ci ne pourra jamais être remplie pour la simple raison qu'il manipulera comme il l'entend son régime à Phnom Penh pour rendre impossible toute solution entre les parties kampuchéennes;

- iv) Il a également refusé le démantèlement simultané de la "République populaire du Kampuchea" et de l'Etat du Kampuchea démocratique, ainsi que la formation d'un gouvernement provisoire quadripartite sous la direction de S. A. R. Samdech NORODOM SIHANOUK, en attendant l'organisation d'élections générales au Kampuchea.

3. Le GCKD a de son côté proposé le plan de paix en cinq points de S. A. R. Samdech NORODOM SIHANOUK ainsi que les modalités d'application de ce plan, qui garantiront :

- Le retrait dans l'ordre de toutes les forces vietnamiennes du Kampuchea, selon un calendrier précis et sous un contrôle international efficace;
- La réconciliation nationale au Kampuchea grâce à la formation d'un gouvernement provisoire quadripartite sous la direction de S. A. R. Samdech NORCDOM SIHANOUK.

Conformément aux modalités d'application du plan de paix en cinq points, le GDCK a proposé deux organes internationaux de contrôle :

- i) Le mécanisme international de contrôle de l'Organisation des Nations Unies qui aura pour mission de contrôler et de vérifier :
 - Le retrait des forces vietnamiennes;
 - Le désarmement des forces armées des quatre parties en présence au Kampuchea, dont les effectifs seraient supérieurs à 10 000 hommes pour chaque partie dans le cadre d'une armée provisoire quadripartite;
 - La réduction échelonnée des conseillers militaires auprès des quatre parties en présence, qui correspondrait au calendrier fixé pour le retrait des forces vietnamiennes;
 - La tenue d'élections libres;
 - La non-réintroduction de forces armées, d'armements et de matériel de guerre étrangers au Cambodge après le retrait des forces vietnamiennes;
- ii) Après le retrait du Viet Nam du Kampuchea la force internationale de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies qui sera chargée des tâches suivantes :
 - Empêcher une partie cambodgienne d'abuser de ses forces au détriment d'une autre;
 - Empêcher la partie du Kampuchea démocratique (Khmers rouges) de revenir seule au pouvoir;
 - Empêcher une guerre civile au Cambodge;
 - Empêcher tout acte d'agression extérieure contre le Cambodge, garantir son intégrité territoriale, son indépendance, sa neutralité et son statut non aligné et contribuer ainsi à assurer la paix et la sécurité dans la région.

4. Le GCKD souhaite exprimer une nouvelle fois sa profonde gratitude à tous les pays amis pour le soutien inestimable qu'ils ont apporté à la lutte menée par le peuple kampuchéen sous la direction de S. A. R. Samdech NORODOM SIHANOUK et les invite à continuer de le faire jusqu'à ce que le Cambodge ait recouvré totalement son indépendance.

Le Premier ministre
du GCKD,

(Signé) SON SANN

Le Vice-Président du
Kampuchea démocratique
chargé des affaires
étrangères,

(Signé) KHIEU SAMPHAN

Le Représentant personnel
de S. A. R. Samdech
NORODOM SIHANOUK
au Cambodge et en Asie,

(Signé) NORODOM RANARIDDH
